

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise**Identification de la substance ou de la préparation****Nom du produit** Eurolan FK 21, Komp. A**Numéro de la fiche technique de sécurité:** 05050773-0634a/9**Emploi de la substance / de la préparation** Imprégnation époxy**Producteur/fournisseur :**

maxit France s.a.s
 4 rue de Mulhouse
 Boîte Postale 27
 F-68180 Horbourg-Wihr
 Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80
 Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92

Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s
 Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

2 Composition/informations sur les composants**Caractérisation chimique****Description :** Résine composite à base de bisphénol A et F**Composants dangereux :**

CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7	xylène, mélange d'isomères, pur ☠ Xn; R 10-20/21-38	25 - 50%
CAS: 25068-38-6 NLP: 500-033-5	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) ☠ Xi, ☠ N; R 36/38-43-51/53	10 - 20%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4	éthylbenzène ☠ Xn, ☠ F; R 11-20	10 - 20%
CAS: 71-36-3 EINECS: 200-751-6	butane-1-ol ☠ Xn; R 10-22-37/38-41-67	10 - 20%
CAS: 28064-14-4	Bisphenole-F-Epichlorhydrine-Resin MG ≤ 700 ☠ Xi, ☠ N; R 36/38-43-51/53	5 - 10%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1	1-méthoxypropane-2-ol R 10	1 - 2%

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers**Principaux dangers:**

Xn Nocif
 N Dangereux pour l'environnement

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 10 Inflammable.

R 20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R 38 Irritant pour la peau.

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

(suite page 2)

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise**Identification de la substance ou de la préparation****Nom du produit** Eurolan FK 21, Komp. B**Numéro de la fiche technique de sécurité:** 05050773-0634b/9**Emploi de la substance / de la préparation** Imprégnation époxy**Producteur/fournisseur :**

maxit France s.a.s
 4 rue de Mulhouse
 Boîte Postale 27
 F-68180 Horbourg-Wihr
 Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80
 Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92

Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s
 Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

2 Composition/informations sur les composants**Caractérisation chimique****Description :** Durcisseur de résine composite à base d'amines et de polyamines**Composants dangereux :**

CAS: 2855-13-2 EINECS: 220-666-8	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine  C; R 21/22-34-43-52/53	25 - 50%
CAS: 100-51-6 EINECS: 202-859-9	alcool benzylique  Xn; R 20/22	10 - 20%
CAS: 25620-58-0	Triméthylhexan-1,6-diamin  C; R 22-34-43-52/53	10 - 20%

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers**Principaux dangers:**

C Corrosif

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R 34 Provoque des brûlures.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Nom du produit Eurolan FK 21, Komp. B

(suite de la page 1)

4 Premiers secours**Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas d'indisposition du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche technique.

après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables.

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion :

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Indications destinées au médecin :

Risques Risque de perforation gastrique

Traitement En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif

5 Mesures de lutte contre l'incendie**Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NO_x)

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Autres indications:

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:**Les précautions individuelles:**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Mesures pour la protection de l'environnement :

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Le produit ne doit pas parvenir dans les eaux, la canalisation ou la terre.

Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 3)

Nom du produit Eurolan FK 21, Komp. B

Assurer une aération suffisante.

(suite de la page 2)

7 Manipulation et stockage**Manipulation :****Précautions à prendre pour la manipulation:**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**Stockage :****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments.**Autres indications sur les conditions de stockage :**

Stockier au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Température de stockage recommandée : 5-30°C.**8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

Équipement de protection individuel :**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Protection respiratoire :

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre A/P2.

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation

(suite page 4)

Nom du produit Eurolan FK 21, Komp. B

(suite de la page 3)

composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques**Indications générales.**

Forme :	liquide
Couleur :	selon désignation produit
Odeur :	caractéristique

Changement d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	> 200°C (DIN)

Point d'inflammation: > 100°C (DIN ISO 2592)

Température d'inflammation : 350°C (DIN 51794)

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Densité à 20°C: 0,97 g/cm³ (DIN 51757)

Masse volumique: Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :

Pas ou peu miscible

valeur du pH: Non applicable.

Viscosité :

dynamique à 20°C:	150 mPas (DIN 53019)
cinématique :	Non déterminé.

Test de séparation des solvants : Non déterminé.

Indications complémentaires Aucune.

10 Stabilité et réactivité**Décomposition thermique / Conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses Forte réaction exothermique aux acides

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques**Toxicité aiguë :**

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine			
Oral	LD50	1030 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	1840 mg/kg (rabbit)	

(suite page 5)

Nom du produit Eurolan FK 21, Komp. B

(suite de la page 4)

100-51-6 alcool benzylique

Oral	LD50	1230 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	4178 mg/l (rat)

25620-58-0 Trimethylhexan-1,6-diamin

Oral	LD50	910 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

Effet primaire d'iritation :**de la peau :** Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.**des yeux :** Effet fortement corrosif.**Sensibilisation :** Sensibilisation possible par contact avec la peau.**Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Nocif

Corrosif

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

12 Informations écologiques**Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :****Autres indications :** Le produit est difficilement biodégradable.**Comportement dans des compartiments de l'environnement :****Mobilité et potentiel de bio-accumulation :****2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine**

Bioakkumulation	0,79 log Pow (-)
-----------------	------------------

100-51-6 alcool benzylique

Bioakkumulation	1,1 log Pow (-)
-----------------	-----------------

Effets écotoxiques :**Toxicité aquatique :****Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation****2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine**

EC 10/18h	1120 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/24h	42 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))
EC50/72h	37 mg/l (scenedesmus subspicatus (Alge))
LC50/48h	185 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))
LC50/96h	110 mg/l (Brachydanio rerio (Zebrabärbling))

100-51-6 alcool benzylique

EC 10	400 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/24h	400 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))
EC50/96h	640 mg/l (scenedesmus quadricauda (Alge))
LC50/48h	645 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))
LC50/96h	10 mg/l (Lepomis macrochirus (Sonnenbarsch))
	460 mg/l (Pimephales promelas (Elritze))

25620-58-0 Trimethylhexan-1,6-diamin

EC 10/16h	72 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/24h	31,5 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))
EC50/72h	29,5 mg/l (scenedesmus subspicatus (Alge))

(suite page 6)

Nom du produit Eurolan FK 21, Komp. B

(suite de la page 5)

LC0/48h	150 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))
LC50/48h	174 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))

Remarque :

Le produit contient des substances qui provoquent une modification locale du pH et qui ont, par conséquent, un effet nuisible sur les poissons et les bactéries.

Comportement dans les stations d'épuration:**Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation****100-51-6 alcool benzylique**

EC 50 (3h)	79 mg/l (scenedesmus quadricauda (Alge))
------------	--

Remarque : Le produit provoque une modification nette du pH. Neutraliser avant l'introduction.

Autres indications :**100-51-6 alcool benzylique**

BSB (5)	1550 mg O2/g (-)
---------	------------------

Indications générales :

Nocif pour les organismes aquatiques.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

13 Considérations relatives à l'élimination**Produit :****Recommandation :**

Après mélanger avec le composant résineux, remettre une partie dans le conteneur du durcisseur, bien mélanger et reverser cette masse. Les produits à base de résine époxy qui ont durci ne sont pas déchets nécessitant une surveillance particulière et peuvent être éliminés, en règle générale, comme des déchets industriels apperentés aux déchets domestiques.

Catalogue européen des déchets

Possible waste code. The concrete waste code depends of the source of the waste.

Emballages non nettoyés :**Recommandation :**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :



Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :

Indice Kemler :

No ONU:

Groupe d'emballage :

8 (C7) Matières corrosives.

80

2735

III

(suite page 7)

Nom du produit Eurolan FK 21, Komp. B

(suite de la page 6)

Etiquette de danger

8

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :



Classe IMDG/GGVmer :

8

No ONU:

2735

Label

8

Groupe d'emballage :

III

No EMS :

F-A,S-B

Marine Pollutant:

Non

Désignation technique exacte :

POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(ISOPHORONEDIAMINE,
TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINES)

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :



Classe ICAO/IATA :

8

No ID UN :

2735

Label

8

Groupe d'emballage :

III

Instr. d'emballage passager:

818

Instr. d'emballage cargaison:

820

Désignation technique exacte :

POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(ISOPHORONEDIAMINE,
TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINES)

* 15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



C Corrosif

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Trimethylhexan-1,6-diamin

Phrases R :

21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

34 Provoque des brûlures.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S :

23 Ne pas respirer la vapeur.

(suite page 8)

Nom du produit Eurolan FK 21, Komp. B

(suite de la page 7)

- 25 Éviter le contact avec les yeux.
 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.
 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Prescriptions nationales :**Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

Directives techniques air :

Classe	Part en %
NK	10 - 20

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases R importantes:

20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

22 Nocif en cas d'ingestion.

34 Provoque des brûlures.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Service établissant la fiche technique : Département sécurité du produit

Contact : Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93

Nom du produit Eurolan FK 21, Komp. A

(suite de la page 1)

Contient des composés époxydiques. Voir les informations transmises par le fabricant.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours**Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas d' indisposition du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche technique.

après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion :

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Indications destinées au médecin :**Les symptômes suivants peuvent apparaître :**

Migraine

Vertiges

Perte de connaissance

Nausées

5 Mesures de lutte contre l'incendie**Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure, comme par exemple:

Monoxyde de carbone (CO)

Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Autres indications:

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

(suite page 3)

Nom du produit **Eurolan FK 21, Komp. A**

(suite de la page 2)

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:**Les précautions individuelles:**

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Mesures pour la protection de l'environnement :

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Le produit ne doit pas parvenir dans les eaux, la canalisation ou la terre.

Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

7 Manipulation et stockage**Manipulation :****Précautions à prendre pour la manipulation:**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Stockage :**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

Stockier au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Température de stockage recommandée : 5-30°C.**8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

No CAS		Désignation de la substance	%	Type
Valeur		Unité		
1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur (25 - 50%)				
VME	Valeur momentanée: 650 mg/m3, 150 ml/m3			
	Valeur à long terme: 435 mg/m3, 100 ml/m3			
100-41-4 éthylbenzène (10 - 20%)				
VME	435 mg/m3, 100 ml/m3			
71-36-3 butane-1-ol (10 - 20%)				
VME	Valeur momentanée: 150 mg/m3, 50 ml/m3			
107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol (1 - 2%)				
VME	360 mg/m3, 100 ml/m3			

(suite page 4)

Nom du produit Eurolan FK 21, Komp. A

(suite de la page 3)

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

Equipement de protection individuel :**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

Protection respiratoire :

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre AX.

Protection des mains :

Gants de protection.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques**Indications générales.**

Forme :	liquide
Couleur :	Transparent
Odeur :	caractéristique

Changement d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	116°C (DIN)

Point d'inflammation: 24°C (DIN ISO 2592)

Température d'inflammation : 300°C (DIN 51794)

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Limites d'explosion:
inférieure : 1,0 Vol % (DIN 51649)

(suite page 5)

Nom du produit Eurolan FK 21, Komp. A

(suite de la page 4)

supérieure :	13,7 Vol % (DIN 51649)
Densité à 20°C:	0,93 g/cm ³ (DIN 51757)
Masse volumique:	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Pas ou peu miscible
valeur du pH:	Non applicable.
Viscosité :	
dynamique à 20°C:	100 mPas (DIN 53019)
cinématique :	Non déterminé.
Test de séparation des solvants :	Non déterminé.
Indications complémentaires	Aucune.

10 Stabilité et réactivité**Décomposition thermique / Conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation**Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus**11 Informations toxicologiques****Toxicité aiguë :****Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Composant	Type	Valeur	Espèce
1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur			
Oral	LD50	4300 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	2000 mg/kg (rbt)	
Inhalatoire	LC50/4 h	29 mg/l (rat)	
25068-38-6 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)			
Oral	LD50	11400 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rabbit)	
100-41-4 éthylbenzène			
Oral	LD50	3500 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	17800 mg/kg (rbt)	
71-36-3 butane-1-ol			
Oral	LD50	790 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	3400 mg/kg (rbt)	
Inhalatoire	LC50/4 h	8000 mg/l (rat)	
28064-14-4 Bisphénol-F-Epichlorhydrine-Resin MG ≤ 700			
Oral	LD50	23800 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rabbit)	

Effet primaire d'irritation :**de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.**des yeux :** Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.**Sensibilisation :** Sensibilisation possible par contact avec la peau.**Indications toxicologiques complémentaires :**

Nocif

(suite page 6)

Nom du produit Eurolan FK 21, Komp. A

(suite de la page 5)

Irritant

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

12 Informations écologiques**Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :**

Autres indications : Le produit est difficilement biodégradable.

Comportement dans des compartiments de l'environnement :**Mobilité et potentiel de bio-accumulation :**

25068-38-6 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Bioakkumulation	3,5 - 4 log Pow (-)
-----------------	---------------------

Effets écotoxiques :**Toxicité aquatique :****Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation**

25068-38-6 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

EC50/24h	1,1 - 3,6 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))
----------	--

EC50/96h	220 mg/l (Selenastrum capricornutum (Grünalge))
----------	---

LC50/96h	1,5 - 7,7 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))
----------	--

71-36-3 butane-1-ol

EC50/48h	1983 mg/l (dap)
----------	-----------------

LC50/96h	1200-1700 mg/l (fish)
----------	-----------------------

Remarque :

Le produit contient des substances exerçant une action toxique sur les poissons et les bactéries.

Indications générales :

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

13 Considérations relatives à l'élimination**Produit :****Recommandation :**

Durcissement du produit par mélange du composant durcissant. Les produits à base de résine époxy qui ont durci ne sont pas des déchets nécessitant une surveillance particulière et peuvent être éliminés, en règle générale, comme des déchets industriels apparentés aux déchets domestiques.

Catalogue européen des déchets

Possible waste code. The concrete waste code depends of the source of the waste.

Emballages non nettoyés :**Recommandation :**

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

(suite page 7)

Nom du produit Eurolan FK 21, Komp. A

(suite de la page 6)

14 Informations relatives au transport**Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :****Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :****Indice Kemler :**

3 (F1) Matières liquides inflammables.

No ONU:

30

No ONU:

1993

Groupe d'emballage :

III

Etiquette de danger

3

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :**Classe IMDG/GGVmer :**

3

No ONU:

1993

Label

3

Groupe d'emballage :

III

No EMS :

F-E,S-E

Marine Pollutant:

Non

Désignation technique exacte :

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (XYLENES)

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**Classe ICAO/IATA :**

3

No ID UN :

1993

Label

3

Groupe d'emballage :

III

Instr. d'emballage passager:

309

Instr. d'emballage cargaison:

310

Désignation technique exacte :

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (XYLENES)

15 Informations réglementaires**Marquage selon les directives CEE :**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :

Xn Nocif

N Dangereux pour l'environnement

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq$ 700)Bisphenole-F-Epichlorhydrine-Resin MG $\leq$ 700

(suite page 8)

Nom du produit Eurolan FK 21, Komp. A

(suite de la page 7)

xylène, mélange d'isomères, pur

Phrases R :

- 10 Inflammable.
20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
38 Irritant pour la peau.
41 Risque de lésions oculaires graves.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S :

- 9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
23 Ne pas respirer la vapeur.
24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.
36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Identification particulière de certaines préparations :

Contient des composés époxydiques. Voir les informations transmises par le fabricant.

Prescriptions nationales :**Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

Directives techniques air :

Classe	Part en %
III	10 - 20
NK	> 50

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases R importantes:

- 10 Inflammable.
11 Facilement inflammable.
20 Nocif par inhalation.
20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
22 Nocif en cas d'ingestion.
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
38 Irritant pour la peau.
41 Risque de lésions oculaires graves.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Service établissant la fiche technique : Département sécurité du produit**Contact :** Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93